



VISITES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

Rapport de visite concernant :

Le Bâtiment D4 de la MAH de FLEURY-MEROGIS

Rappel du cadre légal

Article 719 du code de procédure pénale : « (...) les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les locaux des retenues douanières définies à l'[article 323-1 du code des douanes](#), les lieux de rétention administrative, les zones d'attente, les établissements pénitentiaires et les centres éducatifs fermés mentionnés à l'[article L. 113-7 du code de la justice pénale des mineurs](#) ».

* * *

Date de la visite : 20 novembre 2024

Heures de visite : DÉBUT : 9h30 FIN : 11h35

Visite effectuée par Maître Emmanuelle CRUZILLAC, Avocat, ayant reçu une délégation de pouvoir de Maître Ibrahima BOYE, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de l'Essonne le 18 novembre 2024

Indiquez le nombre total de personnes présentes lors de la visite : 3 personnes :

- Maître Emmanuelle CRUZILLAC
- Directeur adjoint
- Chargée des Affaires Générales

Avez-vous prévenu de votre visite ? ☒ OUI ☐ NON

4 de nationalité algérienne
2 ont la double nationalité franco-algérienne
1 de nationalité italienne
1 de nationalité ivoirienne
1 de nationalité malienne
2 de nationalité marocaine
2 de nationalité portugaise
1 de nationalité russe

➤ **L'effectif du personnel de direction et d'encadrement est-il complet ?**

Direction officiers : effectif complet

Encadrement : manque 1 Brigadier-chef

Pas de Directrice au quartier mineur

• *Description et photos des bâtiments :*

5 Bâtiments au total

Une structure à part, la MAF pour les détenues femmes mineures et majeures

Une structure à part, ancien CJD, aujourd'hui CD, ouvert puis fermé pour problèmes techniques, en attente de réouverture

Seul le Bâtiment D4 de la MAH accueille les mineurs :

3 étages, dont 1 réservé aux cellules des mineurs

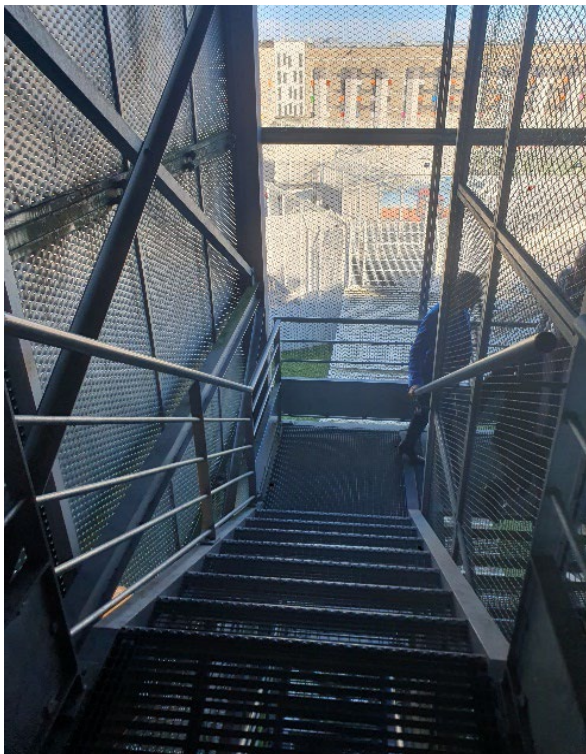
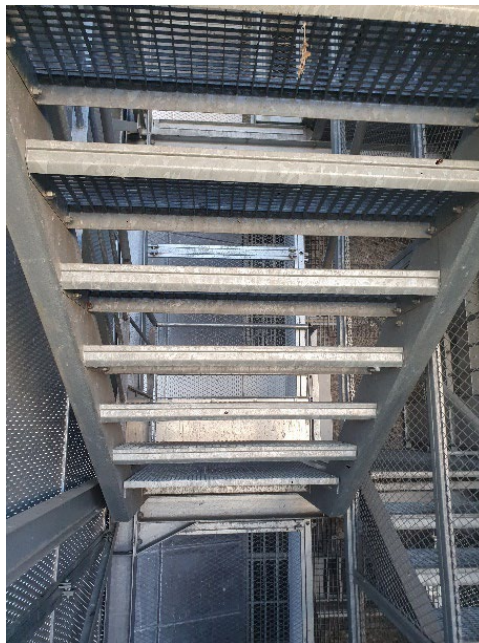
Bâtiment construit en 1968, fermeture du CJD en 2016

Palière à l'entrée et à chaque étage





Concernant le D4, la structure n'est pas adaptée à un quartier mineur notamment car ils doivent descendre un escalier extérieur pour atteindre la zone de Cours (photos ci-dessous) :



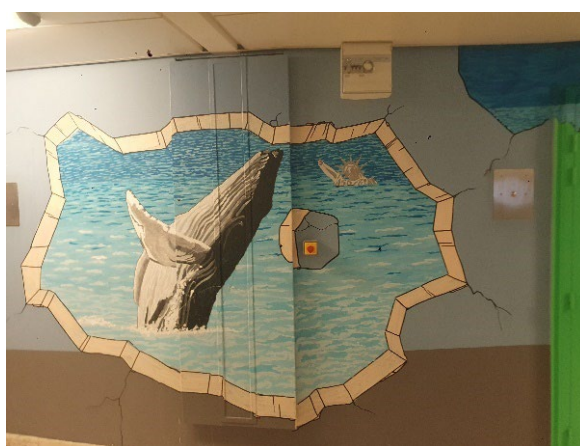
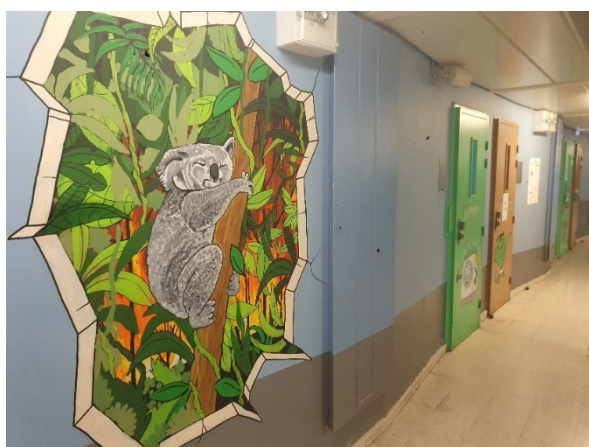
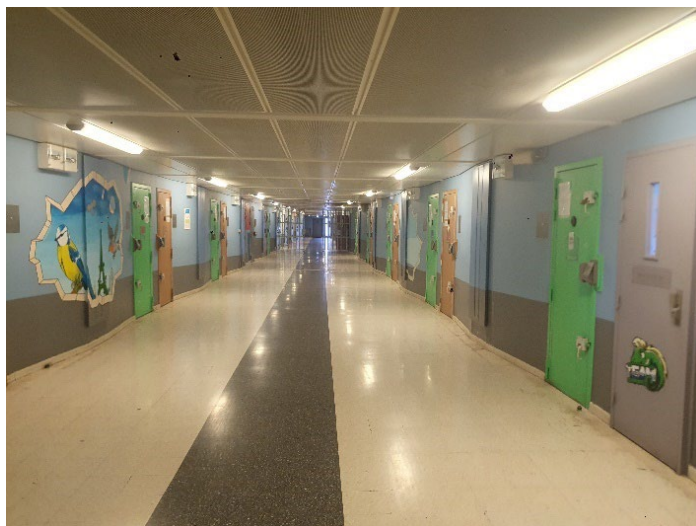
- **Description et photos des cellules et des locaux communs :**

Accès au Bâtiment D4 :



Etage du D4 réservé aux cellules mineures :





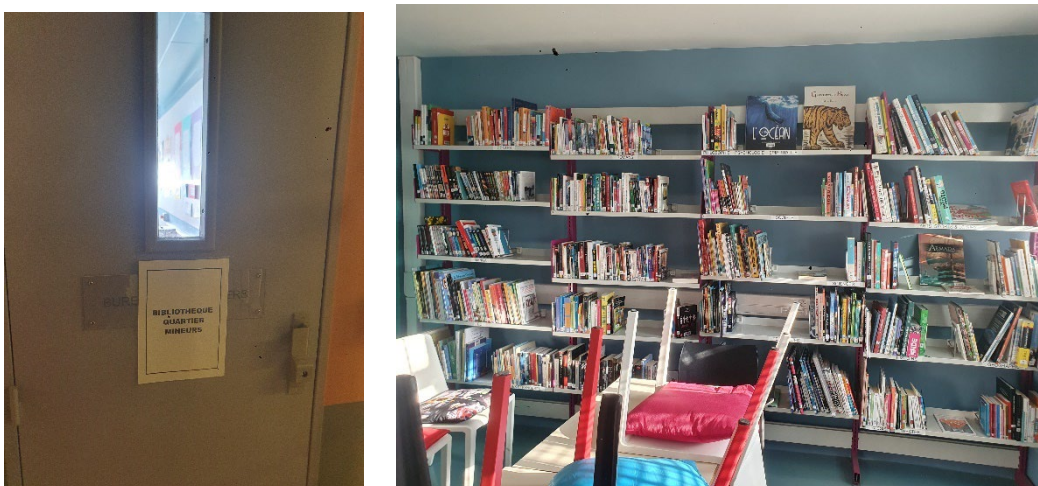
Cabine téléphonique à l'étage dans les lieux communs avec affichage :

[illegible]

Salle d'activités réservée aux mineurs à l'étage :



Bibliothèque réservée aux mineurs à l'étage :





II- ENTRAVES AU DROIT DE VISITE

☐ Refus de visite ?

☐ OUI ☒ NON

☐ Restriction du nombre de personnes pouvant effectuer la visite ?

☒ OUI ☐ NON

Les journalistes ne sont pas autorisés

☐ Non accès à certaines cellules ?

☐ OUI ☒ NON

☐ Interdiction du téléphone portable, équipements connectés et appareil photographique pour le bâtonnier ou son délégué ?

☐ OUI ☒ NON

- **S'il n'y a pas eu d'entraves, comment s'est passé l'accueil ? Avec quel membre du personnel avez-vous effectué la visite ? (grade, fonction, poste...)**

L'accueil a été agréable et adapté.

Tout le personnel était accueillant et a répondu à l'ensemble de mes questions sans la moindre difficulté.

La Direction a pris soin de contacter les services concernés lorsqu'ils n'avaient pas la réponse.

A l'étage des cellules, la visite s'est effectuée avec une gradée en charge du bâtiment, un surveillant pour la visite et un membre de la PJJ.

La Directrice du centre scolaire a expliqué en détails le fonctionnement et laissé l'accès à toutes les salles.

Il en a été de même pour le personnel soignant et plus généralement pour tous les intervenants.

L'accueil a donc été particulièrement satisfaisant.

ACCES AUX DROITS

1. DROIT DE COMMUNICATION ET DE VISITE

- Les mineurs peuvent-ils communiquer avec leur famille / avec leur éducateur ?

☒ OUI ☐ NON

Il existe sur toute la MAH 117 cabines familles :

- D1/D2 : 42 cabines + 4 cabines QD/SMPR (dont 1 hygiaphone), soit 46 au total
- D3/D4 : 38 cabines dont 2 cabines hygiaphones + QI/QS 3 cabines + 2 cabines ISO hygiaphone, soit 43 au total
- D5 : 28 cabines (dont 2 cabines réservées UDV/QER) + 2 cabines hygiaphone, soit 28 au total

- La mise à disposition de moyens de communication est-elle efficace ?

☒ OUI ☐ NON

Il y a des cabines dans les cellules et à l'étage.

Toutefois, le mineur vu dans sa cellule m'a expliqué qu'il avait du mal à comprendre le fonctionnement de la cabine de sa cellule car il arrive qu'il lui soit impossible de passer un appel après avoir créditer mais que cela semblait résiduel.

- Un accueil d'espace temporaire est-il mis en place pour accueillir la famille au sein du centre pénitentiaire ?

☐ OUI ☒ NON

Les familles ne peuvent pas venir sauf au parloir.

Le Directeur Adjoint a indiqué qu'une discussion était actuellement en cours pour le permettre.

2. ACCES A L'AVOCAT

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec l'avocat ?

☒ OUI ☐ NON

30 cabines au total sur toute la MAH :

D1/D2 : 17 cabines dont 2 réservées aux gendarmes

D3/D4 : 7 cabines

D5 : 6 cabines dont 1 réservée aux gendarmes

Concernant les mineurs, les créneaux de parloirs sont les lundi et mercredi de 14h à 14h45 et le samedi de 10h à 10h45.

- Les locaux dédiés sont-ils suffisamment dimensionnés pour permettre un entretien avocat-client, le cas échéant, avec un interprète ?

☒ OUI ☐ NON

- Le local est-il suffisamment propre ? (Effritement des murs, odeurs pestilentielles, saleté des sièges, etc...)

☒ OUI ☐ NON

- Le local est-il suffisamment isolé pour garantir le respect de la confidentialité de l'entretien?

☒ OUI ☐ NON

De façon générale, existe-t-il des informations permettant aux mineurs un accès au droit effectif ?

Il y a beaucoup d'affichages aux différents étages et services dans lesquels se rendent les mineurs à des endroits très visibles mentionnant les numéros à joindre et les jours et heures de consultation gratuites pour leurs droits, l'addictologie ..., des affichages sur la prévention.

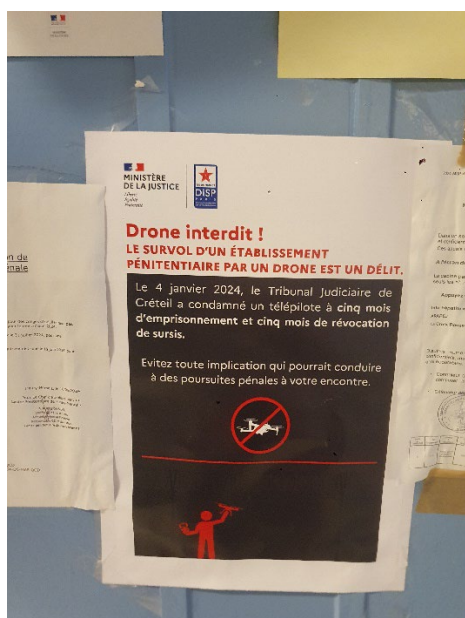
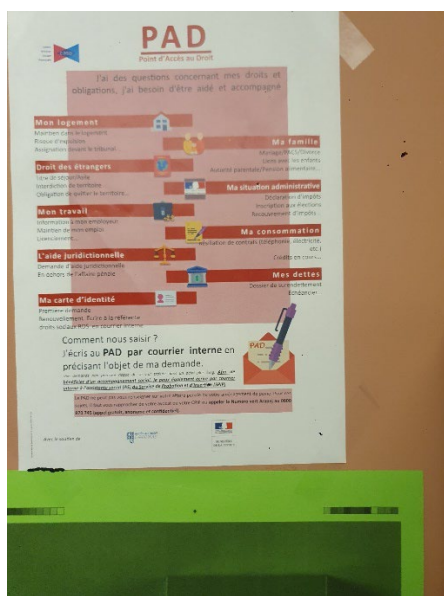
Ils sont par ailleurs informés régulièrement par les surveillants et les différents intervenants de la PJJ, de l'AP et du scolaire.

Ils ont accès au représentant du défenseur des droits.

Les modalités de consultation au Point d'accès au droit sont affichées dans plusieurs endroits.

Il existe de nombreux affichages pour tous ces accès en couleurs et dans des formats visibles (il y a même un affichage sur l'interdiction des drones !) :





Il y a également une boîte à lettres anonymes pour le défenseur des droits (photo ci-dessous) :



3. ACCES A LA SANTE

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec le médecin ?

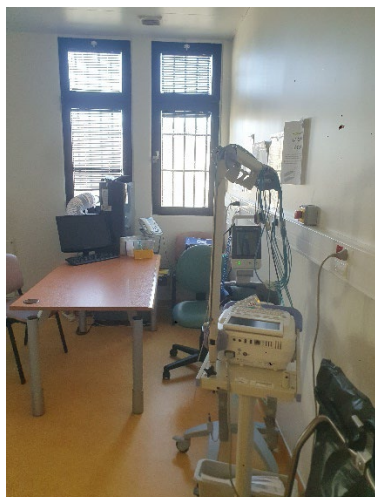
☒ OUI ☐ NON

- Le local dédié au médecin dispose-t-il d'une table d'auscultation ?

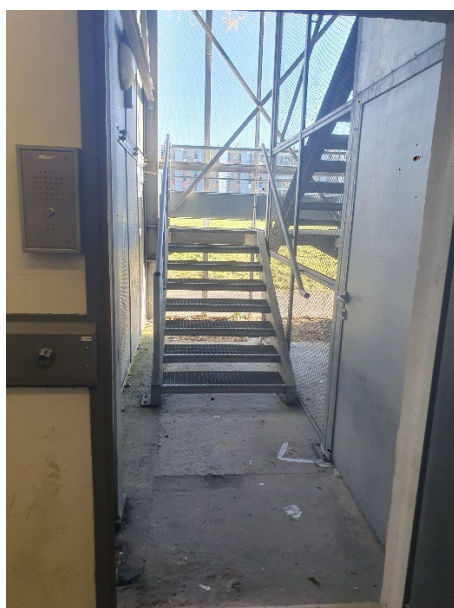
☒ OUI ☐ NON

A l'UCSA de l'aile





Le service est partagé avec les majeurs détenus mais un accès est réservé aux mineurs, toutefois l'accès se fait par l'escalier extérieur déjà mentionné comme posant des difficultés, et il y a 2 salles d'attente :





- Le local permet-il l'examen médical à l'abri du regard et de toute écoute extérieure permettant le respect de la dignité et du secret professionnel ?

☒ OUI ☐ NON

- En cas de blessures, les pompiers/le SAMU sont-ils appelés ?

☒ OUI ☐ NON

Quel service est appelé le plus souvent ? : le 15

En cas d'incident hors horaires (9h-17h), il existe une astreinte et un médecin de garde, lequel décide s'il y a besoin d'une extraction au CHSF ou d'un appel au 15 en cas d'urgence.

Remarques sur la prise en charge sanitaire :

- les mineurs peuvent voir un psychologue 2 fois par semaine
- il y a également 2 psychologues qui travaillent avec la PJJ
- il y a une unité sanitaire dans chaque bâtiment
- une unité à l'étage du D4 existe réservée pour les mineurs mais n'est pas utilisée car non appropriée, donc ils consultent à l'UCSA
- il existe une salle de consultation dentiste avec du matériel développé mais très peu de dentistes se déplacent sur Fleury donc les consultations sont insuffisantes, seulement 2 fois par semaine pour toute la Maison d'Arrêt
- il n'y a pas de gynécologue pour les mineures



L'accès aux soins psychiatriques est-il effectif, suffisant et adapté ? De façon générale, existe-t-il une prise en charge sanitaire adaptée à la population détenue mineure ? (addictologie, suivi psychologique, prévention contre le suicide...)

- SMPR
- Unité psychiatrique

Tout est accessible aux mineurs même s'il n'y a pas assez d'intervenants pour répondre de manière satisfaisante à la demande, selon la Direction

- Un service addictologie, le CSAPA
- Prévention suicide :
 - contrôle chaque semaine pour tous les mineurs , ainsi que le protocole habituel d'alerte (Genesis, PJJ)
 - Système du père accompagnant uniquement pour les majeurs avec un suivi quotidien, des relais et un personnel surveillant référencé formé
 - Système du co-détenu de soutien uniquement pour les majeurs puisque les mineurs sont seuls en cellule



4. ACCES A L'EDUCATION

➤ Education et formation :

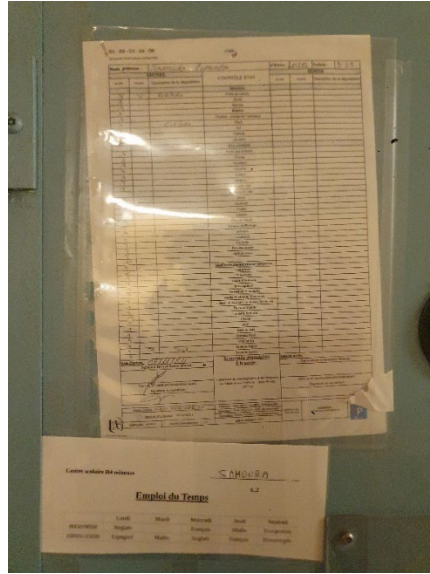
Un bilan pédagogique est-il établi avec chaque mineur à son arrivée en détention ?

☒ OUI ☐ NON

Des emplois du temps individualisés sont-ils mis en place ?

☒ OUI ☐ NON

Les emplois du temps ont été retravaillés récemment, le responsable enseignement donne l'emploi du temps aux mineurs, affiché sur la porte de leur cellule.
Fleury est en attente de pouvoir utiliser le logiciel de l'éducation nationale pour les emplois du temps qui serait plus adapté.



Des outils pour détecter des troubles des apprentissages sont-ils mis en place ?

☒ OUI ☐ NON

Par l'éducation nationale, il y a des repérages et la mission locale intervient dans les démarches de formation

Existe-t-il des dispositifs relevant du handicap ?

☒ OUI ☐ NON

Mais très insuffisants, il existe des cellules PMR mais concernant le repérage, il est très insuffisant selon la Direction.

Le Directeur adjoint précise que ce point a encore été évoqué hier car beaucoup trop insuffisant.

Existe-t-il une des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ?

☒ OUI ☐ NON

Mais la durée moyenne de l'écrou des mineurs ne permet pas de faire un suivi sur le temps adéquat.

La PJJ est dans l'obligation de lutter contre le décrochage scolaire.

Les mineurs sont sensibilisés par tous les intervenants dès leur arrivée pour s'inscrire au scolaire, mais trop peu y viennent, malgré un gros investissement des équipes.

Les éducateurs et autres intervenants ont-ils reçu une formation spécifique pour enseigner auprès des mineurs ?

☒ OUI ☐ NON

Education nationale et la PJJ fait aussi des activités en commun, comme par exemple récemment la commémoration du 11 novembre.

Combien y a-t-il de salles de classe ?

4 à l'Unité scolaire et 3 à l'étage pouvant accueillir 6 élèves au maximum afin de dispenser des cours en petits groupes.

Des cours individuels sont aussi possibles.

La Directrice du scolaire a dans son équipe des enseignants titulaires et a la possibilité de faire venir des vacataires pour des enseignements spécifiques à faible demande comme par exemple l'économie-gestion

2 salles au scolaire sont réservées à l'informatique avec des ordinateurs non connectés pour le traitement de texte ...



Sont-elles adaptées au suivi des élèves ?

Tous les niveaux sont dispensés : de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture aux français et étrangers, aux diplômes nationaux comme le Brevet, CFG, Bac général et pro, CAP (épreuves théoriques)

Possibilité de passer le PSC1

Quelles sont les autres infrastructures permettant un accès effectif à l'éducation ?

Gymnase à disposition sur les temps dédiés si peu d'élèves

Stade extérieur qui peut être dédié aux mineurs

Médiathèque

Salle de musculation réservée aux mineurs

Bibliothèque à l'étage des mineurs gérée par l'Association « Lire c'est vivre » présente le mercredi. Les mineurs s'y rendent à la demande. Il y a des ouvrages dans des domaines divers et des magazines. Il y a possibilité de faire venir des ouvrages d'autres bibliothèques (photographies pages 8 et 9)

Actions à l'Unité sportive plus portée sur l'éducation à la santé

Locaux des activités de la PJJ

De façon générale comment l'accès à l'éducation est-il assuré ? Existe-t-il une présence effective de personnel assurant les dispositifs Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse et Mission locale ?

Oui tous ces intervenants sont présents et ont des locaux dédiés. Ils semblent très investis dans leur mission.

6 élèves maximum pour les cours mais ce quantum est rarement atteint car peu de mineurs souhaitent y venir, la fréquentation y est insuffisante en dépit de la volonté des intervenants dès l'arrivée des mineurs au quartier arrivant et l'accumulation de petites actions quotidiennes.

Certains mineurs ne souhaitent pas que ça se sache, le regard des autres détenus est à prendre en compte dans leur choix.

Il peut aussi y avoir des cours individuels

Ce système semble adapté car il n'y a pas comme dans le système à l'extérieur d'évaluation, pas de devoirs (sauf quand certains en demandent avant de passer des examens), c'est donc une chance qu'ils ne retrouvent pas forcément à l'extérieur.

Toutes les matières peuvent être enseignées y compris l'éloquence, l'écriture, l'art plastique.

Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires, ce qui pose problème car il est souvent difficile de raccrocher les mineurs après ces interruptions.

Il existe des salles d'activité dans le local dédié au scolaire.

Une salle de cuisine collective encadrée existe à l'étage où il y a des préparations en commun. (photos ci-dessous)

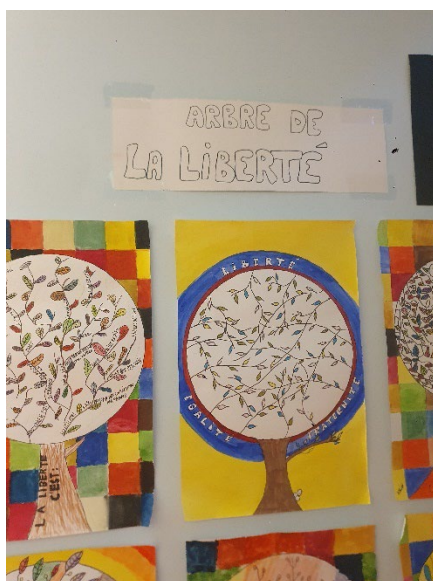
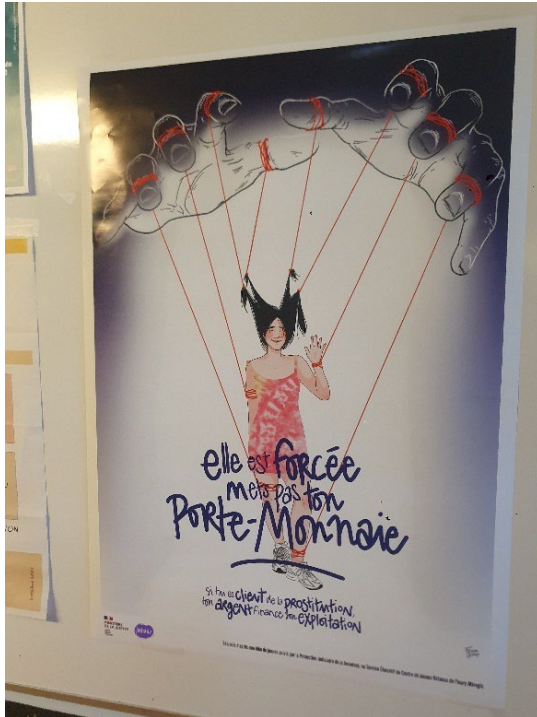
Il existe un projet de prendre des repas en commun qui devait être mis en place juste avant l'arrivée du Covid, qui a été avorté de ce fait et n'a pas été mis en place à ce jour.





Les affichages sont aussi présents au scolaire, ainsi que les œuvres des détenus.

C'est un lieu très bien organisé et agréable.





5. ACTIVITES ET LOISIRS

Quelles sont les activités proposées ?

Environ 30 activités variées

La PJJ précise que concernant la boxe, aucun coup n'est porté et qu'il s'agit de leur apprendre la gestion des émotions par ce biais et de travailler le rapport à la violence.

Des activités collectives sont-elles proposées en semaine ?

☒ OUI ☐ NON

Des activités collectives sont-elles proposées pendant le week-end ?

☐ OUI ☒ NON

Car le service éducatif est fermé, mais en cas de grande fragilité, des jeux dédiés avec l'AP peuvent être mis en place le week-end.

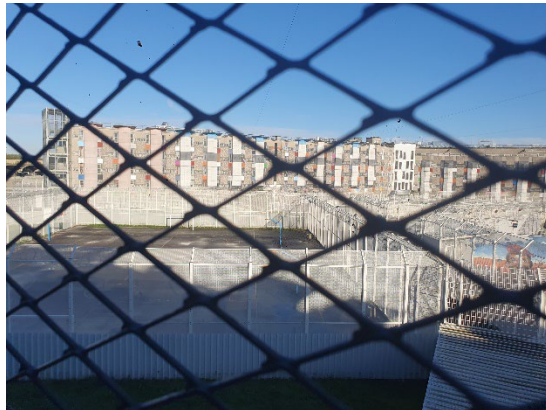
Les mineurs peuvent-ils bénéficier d'une heure de promenade en plein air par jour, quelles que soient les activités prévues par ailleurs ?

☒ OUI ☐ NON

Y a-t-il un terrain de football ?

☒ OUI ☐ NON

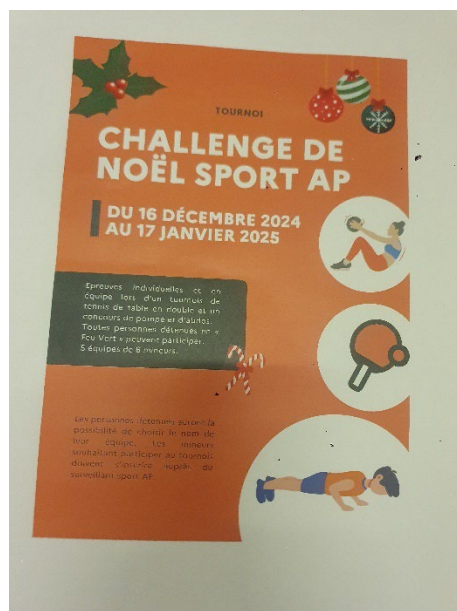
City stade en extérieur



Les mineurs y ont-ils accès ?

☒ OUI ☐ NON

Sport avec l'AP quotidiennement



Quelles sont les autres infrastructures sportives existantes ?

- Salle de musculation
- Gymnase





De façon générale, quelles sont les activités socio-éducatives et sportives proposées ? Les dispositifs vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

Toujours insuffisant selon le personnel encadrant, même si beaucoup de choses sont mises en place avec les moyens affectés

Possibilité d'activités en mixité avec des majeurs ou des filles comme récemment le Défi Sport en rapport avec les JO, le téléthon et toutes les manifestations nationales

Il y a eu des ateliers extérieurs pour le JO

6. VIDEOSURVEILLANCE

Existe-t-il un système de vidéosurveillance dans les cellules ? NON, uniquement dans les coursives et points d'accès

Modalités de la vidéosurveillance :

- L'emplacement des caméras est-il visible ? ☒ OUI ☐ NON

Consultation du registre des systèmes de vidéosurveillance, qui doit préciser, y compris en temps réel (case à cocher) :

- ☒ L'identité des personnes qui ont fait l'objet d'un placement sous vidéosurveillance
- ☒ La durée des enregistrements réalisés
- ☒ Les personnes ayant visionné les images (L256-4 al.3 du Code de la sécurité intérieure)

Durée de stockage de 22 jours

Si article 40 ou risque en promenade, transmission possible au Parquet, seule une personne de la Direction peut l'autoriser

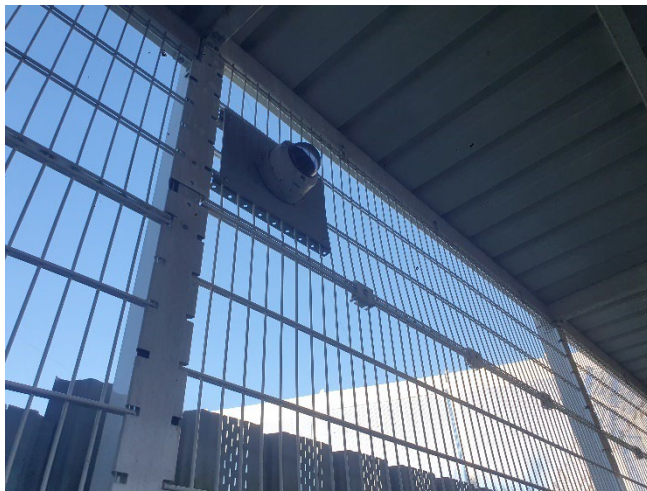
- RECOURS A LA VIDEOSURVEILLANCE ET LES DROITS Y AFFERENTS :

- La vidéosurveillance est-elle systématique : ☒ OUI ☐ NON

Surveillance partout sauf dans les cellules pour respecter l'intimité.

Une exception avait été faite pour le détenu Salah ABDESLAM dans une réglementation très encadrée.

Il existe un projet national de caméras embarquées en cours d'examen.



III- CONDITIONS DE DÉTENTION

1. CONDITIONS MATERIELLES CONSTATÉES :

- Le mineur est-il placé dans une cellule individuelle ? oui
- Si la cellule est individuelle, la superficie est-elle d'au moins de 7m² ?
 - ☒ OUI ☐ NON9 m2, cubage d'air respecté et ouvertures
- La cellule dispose-t-elle (case(s) à cocher) :
 - ☒ Possibilité de s'allonger
 - ☒ Matelas
 - ☒ Oreiller
 - ☒ Couverture propre à usage individuel
- Point d'eau et hygiène (case(s) à cocher) :
 - ☒ Point d'eau fonctionnel dans la cellule
 - ☒ Toilettes fonctionnelles avec muret pour préserver l'intimité
 - ☐ Toilettes sans muret pour préserver l'intimité
 - ☒ Accès à des toilettes en dehors de la cellule
 - ☒ Possibilité de prendre une douche en cellule
 - ☒ Mise à disposition de savon et serviettes propres
- Un kit d'hygiène est-il mis à disposition des mineurs : ☒ OUI ☐ NON
 - ☒ Des lingettes rafraichissantes
 - ☒ Du dentifrice à croquer
 - ☐ Masque de protection, non, sauf cas signalés par l'US comme la tuberculose
 - ☐ Gel hydroalcoolique
 - ☒ Serviettes hygiéniques
- Chauffage dans les cellules : ☐ OUI ☒ NON
Température relevée : pas de thermomètre pour la relever mais pas très élevée au ressenti et aux dires d'un mineur
- Système de ventilation fonctionnel dans les cellules : ☐ OUI ☒ NON
Le CD a été fermé car il n'y en avait pas, mais le cubage d'air selon la Direction est respecté
- Les mineurs peuvent-ils s'alimenter ? ☒ OUI ☐ NON
- Si oui le repas est-il servi chaud ? ☒ OUI ☐ NON

COMMENT CHOISIR SON MENU ?

1 REMPLIR LE BANDEAU DU HAUT EN MAJUSCULE

N° ACCUEIL 06 80 00 00 00

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

2 CHOISIR LES REPAS QUE VOUS VOULEZ POUR TOUTES LES JOURS DE LA SEMAINE

3 3 CHOIX POSSIBLES :

CHOIX 1 : VIANDE OU POISSON

CHOIX 2 : VÉGÉTARIEN

REFUSER LE REPAS

REFUSER UNE DES COMPOSITIONS DU MENU CHOISI

4 EN CAS DE FEUILLE NON LISIBILE/TOU RATUREE, LE CHOIX 2 VÉGÉTARIEN VOUS SERA SERVI

5 SI VOUS NE CHOISISSEZ PAS VOTRE REPAS, LE CHOIX 2 VÉGÉTARIEN VOUS SERA SERVI

BON APPÉTIT !

elior

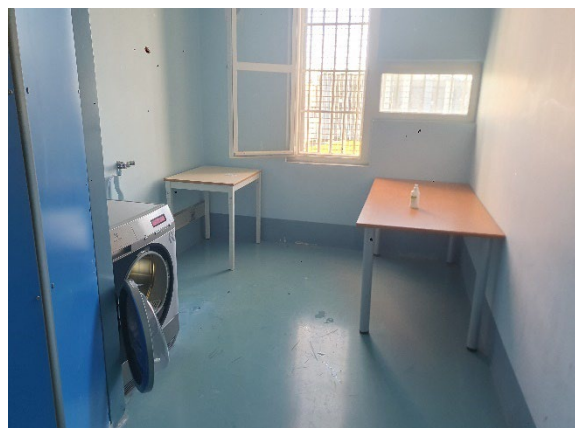
- Les éventuels interdits ou régimes alimentaires sont-ils pris en considération dans le choix du repas ? ☒ OUI ☐ NON

REMARQUES :

Ils ont accès à des repas chauds avec 2 choix depuis 1 an, ils doivent faire leur choix 3 semaines à l'avance.

Au quartier des arrivants, pas de choix des repas car pour l'organisation le choix doit être fait à l'avance.

Il existe à l'étage des mineurs une machine à laver accessible pour les mineurs dont les familles ne s'occupent pas du linge.



CONDITIONS DE DÉTENTION :

- La séparation des mineurs en fonction des personnes vulnérables sont-elles dans les mêmes cellules que les personnes majeures ? ☐ OUI ☒ NON
- Les femmes et les hommes sont-ils dans la même cellule ? ☐ OUI ☒ NON
Bâtiment séparé
- Les locaux sont-ils adaptés aux personnes handicapées ? ☒ OUI ☐ NON
Accès adapté par des montes charges
- Les normes incendie sont-elles respectées ? (Présence de détecteurs d'incendie, d'extincteurs fonctionnels, sorties de secours indiquées...) ☒ OUI ☐ NON

Les normes sont respectées mais il ne s'agit pas d'un EPM classique dont les normes sont différentes



- De manière générale, les conditions matérielles de détention sont-elles satisfaisantes (hygiène, propreté, respect de la personne humaine) ?

☒ **ACCEPTABLES** (les espaces communs sont propres mais l'état de propreté des cellules n'est pas satisfaisant notamment concernant les sanitaires et les points d'eau)

☐ **INDIGNES**

2. AUTRES CONDITIONS :

- Avez-vous pu échanger avec un mineur incarcéré ?

☒ OUI ☐ NON

➤ Si oui, a-t-il formulé des doléances sur ses conditions de détention ?

☒ OUI ☐ NON

➤ Si oui, lesquelles ?

Il a eu très froid pendant plusieurs jours dans sa cellule à son arrivée, avant que sa famille ne puisse lui apporter des vêtements.

Le matelas est très fin et très dur, il met une couverture sous lui pour tenter de le rendre plus mou. L'isolation dans les cellules est médiocre, l'air passe à travers les encadrements de la fenêtre qui est humide et embuée.

Il a de l'eau chaude.

Il dit que la nourriture qui n'est pas cantinée est très mauvaise et qu'il ne mange pas correctement s'il n'a pas d'argent (ce qui n'était pas son cas, il avait quelques viennoiseries dans sa cellule).

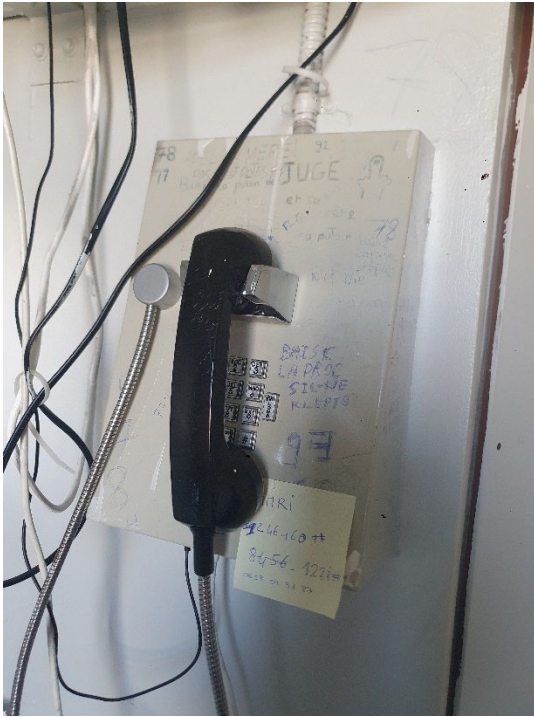
Il se plaint essentiellement de la mauvaise isolation et de l'humidité (constaté, photographies prises).

La Direction indique que la mauvaise isolation est parfois due au fait que les mineurs bouchent les systèmes d'aération pour avoir moins froid..

Le chauffage est collectif mais faible, à l'exception de la salle de consultation médicale.



















Visite d'une cellule vide :























➤ Avez-vous constaté des violences ou des mauvais traitements sur les mineurs ?

☐ OUI ☒ NON

La Direction précise qu'une visite récente du CPT a mis en avant le fait que le quartier mineur avait une structure non adaptée, contrairement à l'ancien CJD, puisqu'il n'est pas exclusivement réservé aux mineurs.

Des structures réservées seraient en cours d'examen mais pas encore ouvertes sur Meaux et Villepinte.

TRANSMISSIONS DU RAPPORT ET OBSERVATIONS

Date de l'envoi : 30 décembre 2024

Réception d'observations en retour :

☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquelles :

CONCLUSIONS / VOS RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, tout est mis en œuvre pour la protection des mineurs, leur sécurité et leur réinsertion.

De nombreuses activités sont proposées.

Les espaces communs sont propres et colorés, l'espace y est bien organisé, notamment au centre scolaire.

Les équipes de l'AP, du scolaire et de la PJJ ont semblé très investies dans leur mission et à l'écoute des besoins des mineurs.

L'enseignement scolaire semble très actif et offrir un large panel de matières dans des conditions très adaptées.

Toutefois, l'interruption du scolaire sur le temps des vacances scolaires est problématique car beaucoup de jeunes décrochent et ne reviennent pas.

De plus, si des mineurs sont incarcérés sur l'été, ils n'ont aucun accès au scolaire.

Les soins sont accessibles à l'exception du dentiste ce qui est regrettable puisque le matériel adapté est en place, faute de praticiens, et du gynécologue.

Dans les cellules, si l'encellulement individuel est respecté et que des produits de nettoyage sont remis dans le kit arrivant, puis cantinés, il y a des problèmes liés au froid, à l'isolation et à l'humidité qui devraient être améliorés (voir photographies).

Les toilettes vues dans plusieurs cellules sont très sales, comme les points d'eau.

L'escalier extérieur (emprunté et pris en photo) est inadapté et dangereux même si toutes les précautions sont prises lors des mouvements.

La Direction et le personnel évoquent d'eux-mêmes spontanément les difficultés posées par cet escalier.